



Sébastien Mas
Libre Pensée du Bas-Rhin
librepensee67@yahoo.com
+33 6 77 25 80 20
<https://www.fnlp.fr/>

Monsieur Jean Werlen
conseiller municipal délégué
1, place de l'Etoile
67200 Strasbourg
jean.werlen@strasbourg.eu

Strasbourg, le 07/03/2022

OBJET : CALENDRIER DES RELIGIONS 2022

Monsieur le conseiller municipal délégué,

La Libre pensée 67 a été sensible aux échanges ouverts et détaillés que nous avons eus ensemble le 30 septembre 2021. Vous aviez manifesté l'intention d'être sensible au dialogue avec les partisans de la laïcité, ne prônant aucun dogme.

Au cours de cet entretien, nos représentants ont rappelé que la loi de 1905 devrait s'appliquer sur l'ensemble du territoire national, y compris dans l'espace concordataire.

Nous avons cru comprendre que vous aviez l'intention d'associer la Libre pensée 67 à une réflexion collective engagée par la municipalité.

Notre surprise a donc été grande lorsque nous avons découvert le calendrier des religions 2022, édité et financé exclusivement par la ville de Strasbourg. Est-ce le rôle des élus de la République ? <https://www.strasbourg.eu/-/calendrier-des-religions-2022>

Le choix des religions retenues vous incombe entièrement. Nous observons cependant qu'il déborde largement le cadre concordataire (pour quelles raisons ?), tout en excluant certaines pratiques religieuses. À quelle logique obéit la sélection des cultes mentionnés dans ce calendrier ? Pourquoi, dans ces conditions, ne pas mentionner la laïcité ?

Par ailleurs, la page consacrée au 14 juillet suscite par contre des interrogations, le rappel au Te Deum entonné lors de la Fête de la fédération du 14 juillet 1790 ne constitue pas exactement le point de référence de la majorité de citoyens à l'égard de la fête nationale... La lecture de cette même page nous interpelle : la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 serait un évènement historique « jugé trop sanglant ». Faut-il en conclure que le peuple avait tort de vouloir balayer ce symbole de l'enfermement arbitraire par lettre de cachet ?

Nous regrettons profondément que le mot « laïcité » ne soit mentionné qu'une seule fois -et sans référence à la loi de 1905-, uniquement dans l'éditorial signé par Madame la Maire : « *Indépendants et respectueux de la laïcité, les cultes strasbourgeois...* ».

Il serait surprenant, pour ne pas dire en contradiction avec les lois de la République que la municipalité de Strasbourg se retienne d'afficher publiquement son attachement à l'universalisme et à la laïcité...

Le calendrier a pourtant été réalisé et imprimé avec des fonds publics, les impôts et taxes payés par l'ensemble des contribuables résidant à Strasbourg.

Nous osons espérer qu'une prochaine initiative pour rappeler l'importance de la laïcité, mais aussi celui de croire ou de ne pas croire, sera prise, sous une forme ou sous une autre, par la municipalité. Il serait en effet logique de rétablir un équilibre souhaitable qui correspond aux aspirations et aux pratiques d'une partie non négligeable de ses citoyens. Il convient de ne pas les oublier ! Nous tenons donc à rappeler les deux premiers articles de la loi de 1905 :

Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

La Libre Pensée défend le principe constitutionnel de laïcité et la séparation des Églises et de l'État, garantie notamment par la loi de 1905.

Enfin, dans ses principes fondateurs, La libre Pensée se réclame de la raison et de la science. Elle n'est pas un parti ; elle est indépendante de tous les partis. Elle n'est pas une Église ; elle n'apporte aucun dogme. Elle vise à développer chez tous les hommes, l'esprit de libre examen et de tolérance.

Veillez agréer, Monsieur le conseiller municipal, l'expression de nos cordiales salutations.

Sébastien Mas
au nom de la Libre Pensée du Bas-Rhin
librepensee67@yahoo.com
+33 6 77 25 80 20
<https://www.fnlp.fr/>